



Lettre n°2 – 22 septembre 2007

Conférence de consensus

- 29 et 30 novembre 2007 -

Editorial

Sortir de la rue

« *Sortir de la rue* », tel est le titre de la conférence de consensus sur les personnes sans abri.

Les événements d'Argenteuil et les différentes initiatives prises çà et là par les élus locaux à la veille des élections municipales pour rendre invisibles les sans-abri dans les centres urbains, nous renforcent dans la conviction qu'il est plus que jamais nécessaire de refonder l'action publique à l'égard des personnes qui vivent dehors.

Ce titre est porteur d'une ambition forte. « *Sortir de la rue* » ne doit plus être synonyme d'une seule mise à l'abri hivernale, voire même d'une exclusion progressive des personnes sans abri hors de l'espace public. La gestion de l'espace public mérite effectivement notre vigilance collective. Mais nous avons la conviction que les conflits autour de l'usage de l'espace public, et les interrogations sur les objectifs et les moyens légitimes d'une régulation de cet espace sont un symptôme : ils soulignent en creux les carences d'un système, les défaillances de notre société. C'est bien aux racines de l'exclusion qu'il faut s'attaquer, c'est à des solutions créatives et dans la durée que nous devons parvenir, qui permettent, au cas par cas, de dégager des réponses aux besoins des personnes sans abri.

La conférence de consensus a pour ambition d'amorcer un processus. Il va de soi qu'elle ne saurait, à elle seule, apporter une réponse définitive. Le comité d'organisation a fait des choix. Il lui a semblé essentiel de partir des situations des personnes effectivement à la rue, de réfléchir à la manière dont on devait agir pour « amorcer un processus », avec, en creux, une trajectoire vers l'insertion. Ce choix a été motivé par le souci de pouvoir apporter des éléments de réponse précis et fondamentaux à la fois. D'autres aspects – essentiels – ne seront pas abordés les 29 et 30 novembre prochains, faute de temps pour y développer l'expertise nécessaire. Le relais devra être pris pour poursuivre la réflexion engagée !

Nicole Maestracci
Présidente du comité d'organisation

Une approche sociétale

Pour arrêter la problématique de la conférence de consensus, le comité d'organisation a consulté des personnalités extérieures et a été frappé par l'enjeu de société que constituait la présence de personnes à la rue. Le corps social est aujourd'hui interpellé et fragilisé par la massification et la diversité des personnes à la rue. Cette interpellation s'exprime sous des formes diverses : « *A-t-on le droit de dormir à la rue ?* » « *Peut-on laisser des gens s'y installer durablement ?* », « *La société a-t-elle le devoir d'intervenir ?* », « *faut-il aménager la rue ou la rendre invivable ?* ». Ce qui est en jeu, ce sont les fondements mêmes du vivre ensemble, ce qui est acceptable, ce qui constitue un impératif catégorique pour préserver le lien social. Ce constat débouche également sur l'urgence de la mise en place d'une véritable politique publique.

L'enjeu de la conférence de consensus est de dégager des principes d'action pour l'avenir, à travers les recommandations du jury d'audition. Elle doit être l'occasion d'un débat public, qui initie une dynamique durable, et mobilise chacun, en tant que citoyen. Les deux mois qui nous séparent maintenant de la conférence de consensus doivent être mis à profit pour sensibiliser les décideurs politiques, économiques, sociaux, l'opinion publique, les médias aux enjeux de la politique en faveur des sans abri.

La communication autour de l'évènement

La conférence de consensus doit être l'occasion d'une sensibilisation de l'opinion publique, pour faire évoluer les représentations sociales sur les personnes sans abri, et porter dans la durée une politique publique cohérente. Dans cette perspective, nous travaillons notamment à la mise en place de partenariats avec différents media.

Une stratégie à l'horizon de dix ans

Le comité d'organisation se situe résolument sur le champ des politiques publiques.

La conférence de consensus remplira sa mission si elle débouche sur des priorités, et si elle contribue à la mise en cohérence de l'action des différents intervenants, autour d'objectifs explicites et ciblés. Une politique publique implique des choix : la pertinence de tel ou tel type d'intervention doit être appréciée au regard de sa capacité à contribuer à atteindre les objectifs retenus. En ce sens, la conférence de consensus doit permettre d'interpeller ceux qui prendront le relais, autour de consensus d'action.

Les personnes sans abri au centre

Le comité d'organisation a pour ambition de mettre la personne sans abri au centre de la conférence de consensus. Il a ainsi fait le choix de se centrer sur celles des personnes qui sont effectivement à la rue, ou fréquentent les centres d'hébergement d'urgence, les hôtels meublés, souvent dans des allers et retours avec la rue. Dans cette perspective, la deuxième partie de l'audition sera centrée sur une problématique précise : comment fait-on pour amorcer un processus de sortie de rue ? Sur quoi s'appuyer pour y parvenir ?

Mettre les personnes à la rue au centre, c'est aussi interroger les réponses publiques au regard des besoins des personnes concernées, et réhabiliter ceux-ci comme sujets à part entière d'une société, traversée dans son ensemble par les problématiques d'inclusion et d'exclusion.

La parole des personnes sans abri est centrale. L'expertise de ces personnes sera sollicitée à travers l'organisation de trois « forums locaux », organisés en région parisienne et en province. Les personnes sans abri confronteront leur parole avec celle de professionnels autour de questions-clés : « *la sortie de rue, l'insertion, qu'est ce que c'est ?* », « *pourquoi les personnes sans abri fréquentent ou non les centres d'hébergement ?* » Le résultat de ces journées sera restitué lors de l'audition publique.

Le déroulement de l'audition publique et le rôle des experts

A l'issue de la conférence de consensus, le jury devra répondre à plusieurs questions fondamentales telles que : « à quels objectifs doit répondre une politique publique en faveur des

personnes sans abri pour les dix ans à venir ? » ; « Quelle stratégie mettre en place ? Quelles en sont les conditions de réussite ? » « De quels éléments de connaissance a-t-on besoin pour construire une telle politique ? ». Il reviendra ensuite à chacun des acteurs, des différentes instances de consultation, de poursuivre le travail, déjà engagé bien sûr, pour donner corps à ces recommandations.

Pour étayer la réflexion du jury, les experts interviendront successivement sur plusieurs problématiques. Ils procéderont d'abord à un diagnostic et à une analyse critique de l'état du savoir existant, ainsi qu'à une évaluation de l'adéquation des réponses publiques aux besoins des personnes sans abri. Le débat public permettra ensuite de définir les objectifs d'une politique publique, et la manière de la mettre en oeuvre. Ils définiront ensuite des principes d'action : « aller vers les personnes sans abri », à quelles conditions cela constitue une réponse efficace ? A quoi doit répondre l'accompagnement des personnes sans abri ? Quels principes d'accueil ?

Le déroulement de l'audition publique est conçu de telle sorte qu'il permette véritablement au jury, réuni ensuite en huis clos, de dégager des points de consensus, en ayant entendu tous les "pour" et "contre" sur une question faisant débat. Aussi, la contribution attendue des experts est de l'ordre de la conviction. Convictions personnelles, étayées par l'expérience professionnelle, interprétant les données "scientifiques" éventuellement disponibles, à la lumière de leur pratique. Sur chacun des points traités, les experts devront donc veiller à faire ressortir les implications pratiques, en termes de politique publique des choix qu'ils défendent: Ils doivent contribuer à mettre le jury en mesure de choisir telle option opérationnelle plutôt que telle autre, et de formuler les préconisations claires qui en découlent. La pluridisciplinarité des experts, ainsi que la présence de plusieurs experts étrangers contribuera à une diversité d'approche.

En pratique, des tables rondes alterneront avec des exposés, concis et laissant un temps suffisant aux questions. Sur les deux jours d'audition, près de 40 experts seront ainsi auditionnés par le jury d'audition.

Le jury d'audition

Le jury d'audition est maintenant pratiquement au complet. Il est présidé par **Jean Marie DELARUE**, Conseiller d'état et associe des personnalités très différentes, dont les compétences viendront se compléter pour la rédaction des recommandations.

Pilotage

- François Brégou (francois.bregou@fnars.org)
- Aude Toulouse (aude.toulouse@fnars.org).